Le programme électoral du Parti de la Justice et du Développement
Elections législatives du 07 octobre 2016

حزب العدالة والتنمية
ⵍⵃⵣⴱ ⵏ ⵜⵓⵎⵎⴰⵏⵜ ⴷ ⵜⵓⵏⵎⵉⵜ
Parti de la Justice et du Développement
pjd.ma

NOTRE VOIX, NOTRE OPPORTUNITÉ
POUR POURSUIVRE LES RÉFORMES

20 mesures phares du programme du PJD

PJD.MA

بسم الله الرحمن الرحيم

Chapitre 1

Les supports méthodologiques

PJD.MA

Etapes	Livrables
Méthodologie	• Réalisation d'un atelier sur la méthodologie d'élaboration du programme • Rapport méthodologique pour l'élaboration du programme
Benchmark	• Rapport sur les meilleures pratiques internationales en matière de programmes électoraux et gouvernementaux
Diagnostic général	• Rapport sur le diagnostic du modèle de développement national
Diagnostics thématiques	• Modèle de développement économique • Capital humain • Justice sociale • Gouvernance • Plateforme de propositions pour le capital humain et la gouvernance
Contributions du public et des acteurs	• Compte-rendu des réunions avec les acteurs • Contributions du public

Schéma d'élaboration des mesures

Objectifs stratégiques

Situation actuelle

Contexte

- Eléments du contexte
- Priorités des objectifs stratégiques
- Problèmes identifiés

Objectifs

- *Objectif 1*
- *Objectif 2*
- *Objectif 3*
- *Objectif 4*

Description du projet ou de la mesure

Description de la mesure/programme/projet

- *Eléments de description du projet*
- *Eléments de description du projet*
- *Eléments de description du projet*

Mode d'implémentation

- *Coût ou gain estimatif*
- *Parties prenantes*
- *Ministère ou partie concernée*
- *Prérequis*

Impact

Changements opérés par la mesure/programme (centrés sur le citoyen) en fonction des objectifs de l'axe

- Changement 1
- Changement 2
- Changement 3

Indicateurs

- Indicateur 1
- Indicateur 2
- Indicateur 3

Chapitre 2

Présentation de 20 mesures phares du programme du PJD (310 mesures pour 5 objectifs stratégiques)

A titre illustratif et indicatif

Mesure
Mesure n°1 : Révision du système des incitations fiscales consacrées aux secteurs économiques pour les réorienter vers les activités à productivité élevée
Mesure n°2 : Systématisation des accords de compensation industrielle
Mesure n°3 : Mise en place d'une incitation financière au profit des PME industrielles nouvellement créées ou en création
Mesure n°4 : Mise en place d'un cadre spécifique à la mobilisation du foncier industriel
Mesure n°5 : Mise en place de mécanismes de subvention de l'utilisation des énergies renouvelables par les citoyens et les entreprises

Mesure n°1 : Révision du système des incitations fiscales consacrées aux secteurs économiques pour les réorienter vers les activités à productivité élevée

DESCRIPTIF DE LA MESURE	
Contexte	▪ Les incitations fiscales ont longtemps bénéficié à des secteurs économiques peu productifs et caractérisés par des logiques de rente, à l'instar de l'immobilier. ▪ Ces incitations, malgré leur nombre et leur complexité, ne bénéficient pas suffisamment aux activités à productivité élevée, créatrices d'emplois de qualité et ayant un fort effet d'entraînement sur les autres activités économiques.
Détails opérationnels	Il est ainsi proposé revoir l'ensemble des dépenses fiscales de l'Etat, en particulier celles concernant le secteur industriel, selon la feuille de route suivante : ▪ Classement des branches industrielles et économiques selon les critères de contribution au PIB, de rentabilité, de contribution aux exportations et de dynamiques nationales et internationales; ▪ Simulation budgétaire et d'impact de l'optimisation des incitations fiscales; ▪ Révision des dépenses fiscales et incitations publiques selon le schéma précédent; ▪ Ajustement des textes en vigueur; ▪ Evaluation à mi-parcours pour optimiser les incitations.
Budget/indicateur cible	▪ Augmenter la performance de notre économie, rapprocher le PIB industriel vers la cible de 18% à moyen terme et développer la création d'emplois industriels.

Mesure n°2 : Systématisation des accords de compensation industrielle

	DESCRIPTIF DE LA MESURE
Contexte	▪ Les grands projets d'investissements internationaux au Maroc ou les appels d'offres internationaux liés aux infrastructures font souvent recours à la prestation de sociétés étrangères, disposant d'importants savoir-faire techniques et opérationnels. ▪ Les accords de compensation industrielle sont des outils stratégiques pour permettre aux pays en développement de systématiser les transferts de technologies, de savoir-faire et de développer le tissu de sous-traitance locale, et in fine, de renforcer leur propre secteur industriel. ▪ Un des accords emblématiques est l'accord signé avec le groupe Alstom au sujet de la Ligne à Grande Vitesse Casablanca-Tanger (création de filière sous-traitance locale). L'on peut citer également l'accord Ninja Tech pour l'autoroute de contournement de Rabat.
Détails opérationnels	Il est proposé de systématiser la négociation et le recours aux accords de compensation industrielle : ▪ Cibler les marchés conclus avec des firmes internationales au-delà d'un 1 milliard de Dirhams; ▪ Viser au moins 20% d'achats/production locaux pour les grands contrats d'investissement; ▪ Mettre en place un programme de transfert de technologie et savoir-faire pour chaque contrat; ▪ Adosser un programme de formation/renforcement de compétences aux contrats concernés. Une circulaire du Chef du Gouvernement devra sensibiliser les départements ministériels à la démarche de conclusion de ses accords et détailler ses modalités.
Budget/indicateur cible	▪ Cette mesure dont le coût ne peut être estimé avec précision permet également d'augmenter le PIB industriel, le renforcement des secteurs à forte valeur ajoutée et la création d'emplois industriels.

Mesure n°3 : Mise en place d'une incitation financière au profit des PME industrielles nouvellement créées ou en création

	Descriptif de la mesure
Contexte	▪ Malgré les dispositifs existants, la dynamique de création et développement des entreprises industrielles reste faible au Maroc, notamment pour la création des PME. ▪ Les investisseurs locaux considèrent l'investissement industriel comme risqué par rapport à des secteurs plus rentables et caractérisés par une logique de rente, comme l'immobilier.
Détails opérationnels	▪ Il est proposé de créer un package incitatif beaucoup plus volontariste pour les créations de PME industrielles sous forme d'une contribution de l'Etat aux projets sur la base d'un appel à propositions annuel, pouvant couvrir jusqu'à 20% du coût de l'outil industriel plafonné, par exemple, à 2 millions de DH. Une campagne intensive de communication doit accompagner la mise en œuvre de cette mesure. ▪ Les critères d'évaluation : • Secteur (part du PIB national, % du PIB national et international) • Qualité du projet • Garanties du projet • Innovation du projet • Nature de l'investissement industriel
Budget/indicateur cible	▪ Le coût de cette mesure est estimé à 200 millions de DH par an (100 entreprises). (estimatif)

Mesure n°4 : Mise en place d'un cadre spécifique à la mobilisation du foncier industriel

DESCRIPTIF DE LA MESURE	
Contexte	▪ De nombreuses zones industrielles et d'activité au Maroc, ont été conçues dans une logique d'offre, et sont peu performantes (faible remplissage, faible attractivité, spéculation, peu d'industries compétitives, etc.) ▪ Comme l'ont montré divers diagnostics, il est nécessaire d'assurer le passage des zones industrielles pilotées par la logique d'offre vers des zones industrielles drivées par la demande des investisseurs.
Détails opérationnels	Il est proposé : ▪ Mise en place d'une nouvelle approche performante, basée sur la demande et sur le partenariat public-privé, pour le développement des zones industrielles au Maroc ▪ Réalisation de projets projets pilotes (création ou mise à niveau) selon cette nouvelle approche ▪ Création d'un Fonds de soutien des initiatives favorisant des modèles de gouvernance innovants des zones industrielles Les objectifs : ▪ 2 à 3 zones réhabilitées et avec un mode de gouvernance amélioré par an; ▪ 2 à 3 zones nouvelles conçues selon la nouvelle approche selon les critères nouveaux par an.
Budget/indicateur cible	▪ 4 milliards de Dirhams sur 5 ans - estimatif

Mesure n°5 : Mise en place de mécanismes de subvention de l'utilisation des énergies renouvelables par les citoyens et les entreprises

	DESCRIPTIF DE LA MESURE
Contexte	• Le Maroc, dans son contexte particulier de rareté des ressources énergétiques et hydriques, a fait le choix d'un modèle de développement économique et humain durable. • Le Maroc, est un pays pionnier au niveau régional au niveau des énergies renouvelables. Il veut produire en 2020 près de 52% de ses besoins en électricité à travers les énergies renouvelables. Néanmoins, l'usage des énergies renouvelables par les citoyens et les entreprises reste limité. • Les mécanismes incitatifs notamment fiscaux restent limités et peu connus.
Consistance	▪ Mettre en place un fonds d'appui aux équipements durables par les citoyens et les entreprises : • Transformation « zéro carbone » des entreprises industrielles; • Appui à l'acquisition des sources d'énergies domestique durable notamment les panneaux solaires; • Mise à niveau des systèmes de chauffage et de climatisation; • Equipements en véhicules hybrides ou électriques; • … ▪ Une commission du département concerné propose sur la base d'une évaluation d'impact approfondie des listes de produits, installations et équipements à subventionner en fonction de critères de performance; • Pour les produits et équipements ménagers et courants, la subvention est automatique et financée directement aux grossîtes et commerçants; • Pour les installations complexes et industrielles, une demande est déposée aux autorités, puis une commission examine le dossier et propose un montant de subvention.
Budget estimatff	▪ La subvention est plafonnée entre 5 à 20% du coût du produit. ▪ Le budget de cette mesure est estimé à 200 millions de DH sur 5 ans. ▪ Le financement est assuré par l'Etat et les bailleurs de fonds.

Mesure
Mesure n°6 : Mettre en œuvre une pédagogie centrée sur l'élève au niveau primaire, collégial et lycée
Mesure N°7 : Mobilisation des ressources humaines nationales pour faire fonctionner les centres de santé ruraux fermés
Mesure N°8 : Révision des critères d'attribution des dotations et subventions sportives en fonction des résultats
Mesure N°9 : Initiative un livre pour tous

Mesure n°6 : Mettre en œuvre une pédagogie centrée sur l'élève au niveau primaire, collégial et lycée

	Descriptif de la mesure
Contexte	▪ Les approches pédagogiques classiques utilisées montrent leurs limites. A la fin du primaire, 78% des élèves ne comprennent pas ce qui se passe en cours et souffrent d'illettrisme. ▪ Le développement de l'appui social (programme Tayssir, transport scolaire,…) n'empêchent pas les déperditions. Les approches pédagogiques actuelles sont incriminées par de nombreuses évaluations internationales. ▪ Dans certains pays ayant les meilleurs systèmes éducatifs, comme la Finlande, le système est centré sur la haute compétence des enseignants (sélection draconienne après le bac, formation spécialisée sur 5 ans, excellente préparation au métier et à ses spécificités et excellente rémunération…).
Détails opérationnels	▪ Il est ainsi proposé de former près de 200.000 enseignants pour l'acquisition des compétences requises pour la mise en œuvre d'une pédagogie centrée sur l'élève, éprouvée dans de nombreux pays et faisant appel aux techniques de communication, à l'interactivité, aux langues étrangères et aux nouvelles technologies. ▪ Cette formation courte d'un mois est accompagnée de sessions de coaching sur le terrain.
Budget/indicateur cible	▪ Le budget de cette mesure est estimé à 330 millions de DH sur 3 ans. ▪ Elle a pour objectif de rendre le taux de scolarisation au collégial supérieur à 80% et vise l'amélioration des résultats aux tests internationaux.

Mesure N°7 : Mobilisation des ressources humaines nationales pour faire fonctionner les centres de santé ruraux fermés

DESCRIPTIF DE LA MESURE	
Contexte	• Les carences en matière d'indicateurs de santé sont aggravées dans les zones rurales. Ainsi, dans certaines provinces, la densité litière n'atteint guère 1 lit pour 6000 habitants et la couverture médicale à peine 1 médecin pour 8000 habitants, soit 3 à 5 fois moins que les ratios nationaux. Quelques 20 % de la population se trouvent encore à plus de 10 km d'une formation sanitaire de base. • Ce constat est particulièrement consternant dans plus d'une centaine de communes rurales et enclavées disposant de centres de santé inopérants ou quasi inopérants, malgré plusieurs tentatives de mobilisation du personnel médical ainsi que la construction de logements dédiés.
Détails opérationnels	• Mettre en place, par un appel à candidature une procédure d'affectation (au moins un jour par semaine) d'un personnel médical (public ou privé) dans les centres de santé fermés. • Cette procédure peut être matérialisée par un contrat de 3 ans prévoyant une rémunération et des frais de déplacement.
Budget/Impact	▪ Le coût de cette mesure est estimé à 10 millions de DH par an. ▪ Impact : 100 centres de santé ruraux opérationnels, soit près de 300.000 personnes dans les zones rurales enclavées ont accès à des services de santé de proximité.

Mesure N°8 : Révision des critères d'attribution des dotations et subventions sportives en fonction des résultats

	Descriptif de la mesure
Contexte	• Les subventions octroyées aux fédérations et associations sportives sont passées de 39,89 millions de dirhams en 2008 à 290 millions de dirhams en 2015. Les fédérations sportives engloutissent ainsi chaque année des dizaines de millions de DH de subventions de l'Etat avec souvent des résultats sportifs moyens voire médiocres, accompagnés de scandales de gestion, qui créent une profonde colère chez les citoyens et l'opinion publique.

Détails opérationnels	• **Mettre en place une grille d'évaluation, adoptée par voie réglementaire permettant d'établir des critères transparents pour l'octroi des subventions aux fédérations sportives** :
	  • 60% en fonction de l'atteinte des objectifs assignés (rapport de performance)
	  • 20% sur les résultats aux compétitions internationales
	  • 20% sur la base d'un appel à projet ouvert à toutes les fédérations
	
	• **Il est proposé d'instituer un comité indépendant chargé chaque année d'examiner les projets, rapports de performance et résultats sportifs de chaque fédération** pour décider du montant de la subvention et des modalités de sa mise en œuvre (contrat programme).

Budget/Impact	▪ Le coût de cette mesure est neutre (réallocations des 290 millions de Dirhams). ▪ L'impact de cette mesure serait considérable tant au niveau de la bonne gouvernance que du rayonnement sportif du Royaume du Maroc.

DESCRIPTIF DE LA MESURE	
Contexte	• Les statistiques nationales relatives à la lecture sont particulièrement alarmantes. Les Maroc lisent très peu par rapport aux moyennes mondiales, ce qui entrave leur accès à la culture et aux savoirs, mais nuit également à leur niveau de culture générale, d'employabilité et à leurs compétences professionnelles.
Détails opérationnels	▪ Il est ainsi proposé de créer un organe national chargé de la promotion de la lecture. Cet organe devrait mettre en place avec les autorités publiques concernées, les incitatifs permettant une diffusion plus large des livres et la promotion de la lecture notamment : • création de 20 médiathèques dans les grandes villes et villes moyennes; • mise à niveau du réseau des bibliothèques publiques; • création de points de lecture dans les zones difficiles d'accès; • diffusion des livres dans les espaces d'attentes et dans les moyens de transport; • promotion du partenariat public-privé pour contribuer aux chantiers.
Budget	▪ Coût estimatif : 300 millions de dirhams

Mesure
Mesure N°10 : Mise en place d'un stage de dix mois dans le secteur public
Mesure N°11 : Mise en place d'un prêt à taux zéro pour l'accès au logement
Mesure N°8 : Révision des critères d'attribution des dotations et subventions sportives en fonction des résultats
Mesure N°9 : Initiative un livre pour tous

Mesure N°10 : Mise en place d'un stage de dix mois dans le secteur public

	Descriptif de la mesure
Contexte	• Le secteur public attire les convoitises d'une grande proportion des jeunes diplômés. S'il ne peut absorber l'ensemble des flux de jeunes diplômés, il peut jouer un rôle jusqu'ici insuffisamment exploré dans le renforcement des compétences et de la qualification des jeunes, à l'exception du stage réglementaire d'embauche et de quelques cas particuliers de stages peu ou non rémunérés et non motivants.
Détails opérationnels	▪ La généralisation des offres de stages rémunérés dans le secteur public offrirait aux jeunes diplômés les moyens d'acquérir une compétence hautement valorisée. Pour une personne recrutée, l'on peut offrir en équivalent au moins 50 stages de six mois dans les différentes composantes de la sphère publique. ▪ Ces stages rémunérés, pourraient ainsi contribuer grandement à l'employabilité dans le secteur public et privé, tout en renforçant les moyens d'exécution des politiques publiques. ▪ Les stages d'une durée de 6 mois seront standardisés (stages métiers, support, etc.) avec la mise en place d'une procédure de stage transparente et la formation préalable des encadrants.
Budget	▪ Le montant du coût de cette mesure pour 10 000 stagiaires par an, pour une durée moyenne de 6 mois, est estimé à 120 millions de DH par an. Des crédits dédiés seraient ainsi ouverts au sein des départements concernés en fonction des profils requis et des besoins réels. Cette mesure pourrait améliorer l'employabilité de 20.000 jeunes par an, soit au moins 10% de l'effectif des jeunes diplômés concernés par le chômage sur 5 ans.

Mesure N°11 : Mise en place d'un prêt à taux zéro pour l'accès au logement

	Descriptif de la mesure
Contexte	• L'accès au logement des populations démunies reste très problématique au Maroc. De nombreux mécanismes mis en place ont connu des échecs et des difficultés. • Or, depuis la Constitution de 2011, le droit au logement est un droit fondamental (Article 31). • Dans plusieurs pays du monde, les Prêts à Taux Zéro de l'Etat, ont été une solution favorisant l'accès à des services ou droits publics de base, notamment pour les classes vulnérables.

Détails opérationnels	• Selon des critères à définir, les populations démunies solvables, pourront bénéficier de la part de d'un Prêt à Taux Zéro sur le modèle du Fogaloge, échelonné sur 10 à 20 ans et à hauteur de 80% de la valeur du bien à acquérir.
	• Deux conditions sont à remplir pour l'accès à ce type de prêt, en sus des conditions sociales :
	  • i) la possession d'un contrat de travail à durée indéterminée avec 5 ans minimum d'ancienneté;
	  • ii) un niveau de salaire du couple équivalent au minimum à 1,5 fois le SMIG.

Budget/Impact	▪ Le crédits pourrait concerner jusqu'à 50.000 citoyens par an. ▪ Il permettrait de réduire le déficit en logement de manière durable à moins 100 000 unités. ▪ L'absence d'intérêt favorise l'accès de nouvelles catégories des citoyens. ▪ Le coût pour l'Etat est estimé entre 20 à 50 millions de dirhams par an.

Mesure N°12: Programme national de certification des compétences professionnelles des artisans

	Descriptif de la mesure
Contexte	• Le nombre d'artisans au Maroc est estimé à près de 300 000 artisans. La croissance de la valeur ajoutée du secteur demeure limitée, voire pour certains agrégats, en régression. • Une des principales problématiques demeure le fait que des artisans hautement qualifiés, trouvent des difficultés à obtenir des emplois chez des acteurs de référence ou pour développer une activité formelle et structurée (création de PME). • Certains ont des également des difficultés pour poursuite d'études complémentaires.
Détails opérationnels	• Il est ainsi proposé de mettre en place un mécanisme national de labellisation et d'accréditation des maitres artisans, avec des équivalences académiques ou de formation professionnelle par validation des acquis. • Cette mesure pourrait avoir un impact important sur la préservation et le développement des métiers d'artisanats. En créant de nombreuses passerelles avec l'économie formelle, elle permettrait de diminuer la fragilité du secteur. Elle s'accompagnerait par la révision réglementaire du statut national de l'artisan et de son système de droits, obligations et de protection sociale. • La cible de la première tranche de certification concernerait près de 50.000 artisans, essentiellement ceux pratiquant les métiers traditionnels à fort contenu culturel.
Budget/Impact	▪ Coût estimatif : 50 millions de DH (1000 DH par artisan) ▪ Impact : transition vers l'économie formelle de 50 000 familles, préservation du savoir-faire artisanal, poursuite des études des artisans (cycle primaire, baccalauréat et filière universitaire)

Mesure N°13 : Mise en œuvre du deuxième programme de développement intégré pour les zones concernées par la culture du Cannabis

	DESCRIPTIF DE LA MESURE
Contexte	• Vu la densité des populations, trois fois plus élevée que le niveau national et les faibles superficies cultivées pour chaque famille (moins d'un hectare), les revenus du Cannabis (40.000 DH) sont nettement inférieurs au revenu médian des ménages (63.000 DH). • Malgré le développement accéléré des Régions du Nord autour du pôle de Tanger, aucune des provinces concernées par la culture du Cannabis n'a rattrapé les standards nationaux en termes de développement humain, d'éducation, de santé, d'accessibilité… (richesse illusoire) • Le Cannabis maintien une forte pression démographique sur ces espaces ruraux fragiles et contribue largement à la dégradation de l'environnement. Les premières expériences de développement des cultures de substitution ont montré que les cultures vivrières de substitution ne peuvent être en général, aussi rentables que le Cannabis, d'où un échec de ces politiques, s'il ne prennent pas en compte la nécessité d'un développement intégré, incluant l'accès aux infrastructures et aux services de base, le développement durable et l'autonomisation des populations locales.
Détails opérationnels	• Mettre en œuvre un deuxième programme de développement durable intégré (2017-2020) dans les communes concernées capitalisant les évaluations des précédents programmes intégrés notamment le PDI 2009-2011 (1 milliards de DH), pour répondre aux besoins prioritaires de ces zones. • Développé selon une approche participative et confié à une instance qualifiée pour sa conduite dans des conditions de célérité et de convergence de l'action publique (à l'instar de l'Agence pour la promotion et le Développement du Nord). • Plus de 1000 projets sont à mettre en œuvre sur la base des propositions locales et mobiliseraient près de 10 départements ministériels avec un fort impact attendu sur les indicateurs socio-économiques.
Budget/Impact	▪ Budget nécessaire estimé à 2 milliards de Dirhams sur 3 ans pour 100 communes ciblées ▪ Impact : réduction des superficies cultivées en dessous de 50.000 hectares et amélioration sensible des conditions de vie de 200.000 familles notamment des indicateurs d'enclavement

Mesure N°14: Activation du fonds de mise à niveau sociale des régions

	DESCRIPTIF DE LA MESURE
Contexte	• Ce fonds a été institué par la Constitution de 2011, comme outil fondamental de la régionalisation avancée, ayant pour but d'assurer une mise à niveau des Régions en termes d'infrastructures de base et sociale, afin de pouvoir pleinement jouer leur nouveau rôle d'espace territorial de croissance économique, solidaire, durable et intégrée. • Le budget 2016 a institué ce fonds et a confié le pouvoir d'ordonnancement au Chef du Gouvernement. Selon les estimations de la Commission Consultative sur la Régionalisation, ce fonds doit mobiliser plus de 100 milliards de DH sur une dizaine d'années pour permettre aux régions de rattraper les standards nationaux/internationaux en termes d'infrastructures éducatives et sanitaires, de raccordement à l'électricité et à l'eau potable et en termes de désenclavement territorial. • Toutefois, le modèle de gouvernance de ce fonds demeure flou.
Détails opérationnels	Il est proposé de rendre effective la mise en œuvre de ce fonds en réalisant les activités suivantes : • Création d'un comité de pilotage chargé du suivi de la mise à niveau sociale présidé par le Chef du Gouvernement, chargé du suivi et du pilotage des opérations de mise à niveau régionale; • Préparation et signature des conventions cadre de mise à niveau sociale régionale par les régions, incluant les projets programmés par le Programme de lutte contre les disparités territoriales et sociales dans le monde rural, les départements sectoriels et l'INDH; • Mobilisation d'une enveloppe complémentaire dédiée au financement de projets transverses (Alimentation du Compte Spécial du Trésor Fonds de mise à niveau sociale); • Suivi et évaluation des activités réalisées.
Budget/Impact	▪ Le coût de l'enveloppe complémentaire pour le fonds de mise à niveau social est estimé à 1 milliards de Dirhams. ▪ L'impact de cette mesure doit être conforme aux objectifs de la CCR sur le rattrapage des régions à horizon 8 ans (indicateurs d'éducation, santé, électrification, eau potable, accessibilité).

Mesure N°15: Programme de développement intégré des centres ruraux émergents (CREM)

DESCRIPTIF DE LA MESURE	

Contexte	• A moyen et long terme, les CREM offriraient un intérêt certain pour :
	• Contribuer à atténuer le déséquilibre entre villes et campagnes et réduire les inégalités sociales ;
	  • Alléger le poids de l'exode rural que supportent actuellement les grandes agglomérations et les villes moyennes ;
	  • Canaliser l'investissement public et optimiser les ressources disponibles, tout en favorisant l'investissement privé ;
	  • Améliorer le bien-être de la population rurale (satisfaction des besoins au niveau du logement et des services sociaux, sanitaires et récréatifs ; apprentissage et promotion des savoirs faire, formation professionnelle…) ;
	  • Rendre ces territoires des lieux de convergence et d'harmonisation des politiques sectorielles.

Détails opérationnels	• L'appui à cette transition, inévitable au Maroc, visant à consolider des CREM, en tant que zone tampon du monde rural, implique nécessairement de mettre à niveau, certains centres ruraux émergents pour y assurer d'une part la mise à niveau et les services publics requis, et pour, d'autre part, prévoir la construction de lotissements pour accueillir une partie des populations des douars de la commune, principalement les jeunes porteurs de projets , notamment dans les services. • Il est ainsi proposé de généraliser progressivement cette expérience dans près de 70 centres ruraux émergents, situés dans des zones rurales fragiles, tout en accordant des facilités aux promoteurs afin de proposer des logements très bons marchés à ces populations, notamment sur le mode locatif.
Budget/Impact	▪ Un budget d'amorce de 40 à 50 Mdh par centre est nécessaire, soit un total de près de 3 milliards de dhs (70 centres) sur deux années, à partir de 2015.

Mesure N°16: L'exemplarité du secteur public pour la prise en charge des personnes à besoins spécifiques et appui au secteur prive

DESCRIPTIF DE LA MESURE	
Contexte	Le Maroc compte près de 2,6 millions de personnes à besoins spécifiques dont une partie non négligeable est concernée par un handicap moteur. Ces personnes connaissent aujourd'hui encore de nombreuses difficultés pour l'accès aux principaux services publics (éducation, santé, services administratifs, etc.), malgré les efforts entrepris ces dernières années.
Détails opérationnels	Il est proposé que le secteur public, par l'adoption d'un texte spécifique donne l'exemplarité dans la prise en charge de ces personnes vulnérables pour faciliter leur accès aux droits élémentaires et leur participation à la création de la richesse nationale. Ce texte devrait inciter l'ensemble des départements ministériels, des établissements publics et des collectivités territoriales, selon des modalités à définir, à mettre en place et mettre en œuvre un programme intégré de prise en charge des personnes à besoin spécifique en ce qui concerne les services (accueil, services spécifiques, documentation en braille, etc.) et les bâtiments publics dont ils ont la charge (accès, parking, etc.). Le Gouvernement devrait créer un fonds spécial d'aide aux entreprises privées, en particulier les PME, souhaitant se mettre à niveau en termes de prise en charge des personnes à besoins spécifiques.
Budget/Impact	Le fonds pouvant financer les projets retenus à hauteur de 30% serait doté d'un budget de 30 millions de dirhams et devrait promouvoir les projets pilotes et innovants. La mise à niveau du secteur public, dont le coût pourrait être estimé avec précision par la suite, pourrait améliorer l'accès aux services publics de plus de 2 millions de personnes.

Mesure N°17 : Mise en place de la carte vacance

DESCRIPTIF DE LA MESURE	
Contexte	Le tourisme interne demeure très faible au Maroc et tourné à près de 60% vers le non marchand. Des enquêtes et des benchmarks internationaux montrent que beaucoup de marocains sont prêts à utiliser et participer à des programmes/outils de promotion de tourisme interne.
Détails opérationnels	Mise en place de la carte vacance, comme carte de débit prépayée réglementée et à usage déterminé, qui peut être utilisée pour le paiement de prestations touristiques, utilisée par les salariés et les fonctionnaires. Modalités : • Le plafond maximal de la carte vacances est de 10 000dhs. • Une carte est valable 2 ans après sa date d'émission. • Les cartes vacances sont acceptées par les prestataires touristiques conventionnés. • La période minimale de cotisation est de 4 mois.
Budget/Impact	▪ Le coût de la mesure est quasiment neutre pour le secteur public, les exonérations IS, IR et contribution de l'Etat sont équivalentes à l'IS/TVA récupérés auprès des prestataires, des taxes de séjour, etc. Soit environ 466 millions de DH en période de croisière. Le CA annuel avoisine les 2,5 milliards de Dirhams.

Mesure
Mesure n°18 : Institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques
Mesure n°19 : Création du portail unifié de l'information/ la transparence publique

Mesure n°18 : Institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques

	DESCRIPTIF DE LA MESURE
Contexte	• Malgré plusieurs acquis enregistrés cette dernière décennie (notamment la Constitutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques), le développement de la pratique à travers plusieurs instances ministérielles et interministérielles, le rôle actif de la société civile et la mise en œuvre de la loi organique des finances, la pratique et la culture de l'évaluation sont encore embryonnaires au Maroc. • L'évaluation doit pourtant favoriser la transparence et d'amélioration de l'action publique. • Plusieurs études ont été réalisées, il s'agit d'assurer la mise en œuvre de leurs recommandations et de créer les ruptures nécessaires au niveau des mentalités de l'administration publique.
Détails opérationnels	**Création d'un comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques se réunissant 3 fois par an :** ▪ Séance : 1 programmation de une à deux évaluations annuelles transversales (choix du sujet, méthodologie, parties prenantes, financement, calendrier, modalités de diffusion, etc.) ▪ Séance 2 : examen et validation des rapports d'évaluation et de leurs recommandations ▪ Séance 3 : suivi des recommandation et instructions aux départements sectoriels. **Création d'une Agence nationale de l'évaluation chargée de réaliser ces évaluations (pour le comité) et de promouvoir la culture d'évaluation :** dotée d'un effectif de spécialistes en évaluation des politiques publiques et pouvant recourir à de l'expertise externe et privée.
Budget/indicateur	▪ Le budget de cette mesure est estimé à 50 millions de DH sur 5 ans. ▪ **Impact : 2 grandes politiques publiques discutées et évaluées chaque année**

Mesure n°19 : Création du portail unifié de l'information/ la transparence publique

DESCRIPTIF DE LA MESURE	
Contexte	• Malgré des avancées récentes, le degré de transparence des ministères et administrations publiques est variable, de même que la vitesse de traitement des requêtes des citoyens. • Des bonnes pratiques internationales montrent que l'Etat peut renforcer sa transparence par la mise en place d'un portail national unifié de la transparence publique.

Détails opérationnels	▪ Création du portail unifié de la transparence publique avec trois composantes :
	  ▪ Institutionnelle, pour chaque ministère : organigramme, fonctions, stratégie, liste des effectifs, textes produits et en cours de production, contrats et marchés en cours et attribués, budgets, inventaire et patrimoine, rapports de performance, etc.;
	  ▪ Demande d'information : dépôt de demande, suivi de la demande, résultats et informations;
	  ▪ Textes applicables sur la transparence et le droit à l'information.
	▪ Les processus de fonctionnement de ce site pourront être mises en place à travers des règlements appropriés.

Budget	▪ Coût de développement : 3 millions de dirhams ▪ Actualisation : 1 millions de dirhams par an ▪ Taux des requêtes des citoyens traitées en moins de 15 jours : 90%